

Projet Mine Arnaud  
**Compte rendu de rencontre**

**COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)**

---

**Rencontre No : 14**  
**Jeudi 7 décembre 2017**  
Toi et Moi Café  
685 Laure, Sept-Îles

---

<b>Membres présents</b>	<b>Organismes</b>
Paul Lavoie	Chambre de commerce de Sept-Îles
Jean-Claude Vigneault	Citoyen, canton Arnaud
Gervais Gagné	Citoyen, ville de Sept-Îles
Joël Saint-Amand	Citoyen, ville de Sept-Îles
Stéphanie Prévost	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
Luc Dion	Développement économique Sept-Îles
Koffi Banabessey <sup>1</sup>	Direction régionale de Santé publique, CISSS de la Côte-Nord
Nelson Breton	FTQ-Métallos
Émilie Paquet	Mine Arnaud
Marc Gagné <sup>1</sup>	Mine Arnaud
Michel Lafontaine <sup>1</sup>	Mine Arnaud
Marie-Anne Bernier	ZEC Matimek

**Membres absents**

---

Jean-François Albert	Action pauvreté Sept-Îles
Donald Bhérer	Cégep de Sept-Îles
<i>Poste vacant</i>	Innu Takuaikan Uashat mak Mani Utenam
Marie-Ève Cyr	Tourisme Sept-Îles
Charlotte Audet	Ville de Sept-Îles

**Autre participant**

---

Martin Tremblay	Mallette (animation et analyse)
-----------------	---------------------------------

---

<sup>1</sup> Par téléphone

### **1. Accueil et ouverture de la rencontre**

M. Martin Tremblay valide le quorum et ouvre la rencontre en remerciant les participants de leur présence.

### **2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour**

M. Tremblay fait la lecture du projet d'ordre du jour. Il précise que le principal sujet à discuter est celui du Règlement sur les effluents des mines et métaux (REMM) et ajoute que la rencontre devra se conclure avant 11h pour que le promoteur puisse respecter un second engagement. L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

### **3. Adoption et suivi du compte rendu de la dernière rencontre**

M. Tremblay demande aux participants si le compte rendu de la dernière rencontre reflète les propos tenus. Tous conviennent qu'il est conforme et le document est accepté tel que présenté.

### **4. Présentation du promoteur**

#### **A – Avancement du projet**

M. Michel Lafontaine informe les membres que l'équipe de Mine Arnaud est toujours active et dispose d'un budget pour l'année à venir. Il précise que l'emphase est actuellement mise sur la recherche d'un troisième partenaire avec l'objectif de recruter un partenaire stratégique qui connaît les opérations minières ainsi que le marché du phosphate.

M. Gervais Gagné demande si des discussions sont présentement en cours. M. Lafontaine répond que des discussions ont été initiées avec trois groupes différents.

#### **B – Règlement sur les effluents des mines et métaux (REMM)**

M. Marc Gagné présente le cadre légal du REMM. Il souligne la lourdeur du processus qui pourrait s'échelonner sur près de quatre ans et l'importance de l'étape franchie (publication Gazette du Canada, Partie 1). Mme Émilie Paquet recommande aux membres de bien lire ce texte (<http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2017/2017-12-02/html/reg1-fra.php>) puisqu'il résume bien le contexte et les enjeux relatifs au REMM. Elle ajoute que la date de publication peut laisser une impression négative (période de consultation qui coïncide avec la période des Fêtes), mais précise que le promoteur n'est pas responsable du processus.

À l'aide d'un plan de présentation (joint en annexe), M. Marc Gagné présente sommairement le cadre légal du REMM et les étapes d'approbation de leur projet d'amendement.

M. Gervais Gagné demande si le lac des Rapides est compris aux plans d'eau visés par le REMM. M. Marc Gagné répond que non car aucune infrastructure du projet ne touche à ce plan d'eau. Mme Paquet ajoute que le projet n'a pas d'impact significatif sur le lac des Rapides. M. Lafontaine souligne que la participation de Mine Arnaud à la mise en place d'une vigie pour surveiller la qualité de l'eau potable sera considérée si les autres industriels et utilisateurs du territoire y contribuent.

M. Jean-Claude Vigneault questionne le plan de compensation de l'habitat du poisson. M. Marc Gagné souligne qu'après l'étude d'une cinquantaine de plans d'eau, deux lacs (Poêlon et Sans nom) répondant aux critères de Pêches et Océans Canada (MPO) ont été retenus et des frayères y ont été aménagées. Mme Marie-Anne Bernier questionne l'emplacement des travaux par rapport au secteur impacté. M. Gagné répond que le projet de compensation n'est pas restreint au territoire touché mais doit respecter les critères du Ministère. Mme Paquet ajoute que la sélection des plans d'eau a été réalisée avec la collaboration d'un représentant de la ZEC Matimek, M. Jean-Philippe Gauvin. Mme Bernier précise que les commentaires reçus sur la qualité des travaux effectués sont positifs et que les poissons sont présents.

M. Paul Lavoie demande si des débouchés sont possibles pour récupérer la magnétite titanifère générée par le traitement du minerai. M. Lafontaine répond qu'en raison des prix actuels, ce sous-produit est présentement inintéressant. Il ajoute cependant que son entreposage pourra permettre de le vendre lorsque les conditions gagnantes seront présentes.

M. Luc Dion questionne le délai prévu avant d'obtenir l'autorisation finale d'Environnement Canada. M. Marc Gagné répond qu'il anticipe recevoir cette autorisation au cours du printemps 2018. Il ajoute que cela n'empêche pas de débiter certains travaux non assujettis au REMM, par exemple le chemin d'accès, avant l'obtention de l'autorisation. M. Lafontaine précise que ce risque doit cependant être calculé. M. Marc Gagné souligne que l'étape actuelle (publication Partie 1), qui représente l'acceptation de différents ministères fédéraux, est un grand pas du processus et qu'il ne reste que les questions du public à adresser.

M. Gervais Gagné demande si les travaux terrain sont terminés. M. Marc Gagné répond que les travaux de caractérisation des sols se poursuivent.

M. Gervais Gagné questionne l'impact du projet sur la conduite d'eau potable qui dessert les résidents du secteur et les industries de la Pointe-Noire, dont Aluminerie Alouette. Mme Paquet répond que les études réalisées par Mine Arnaud démontrent que le projet n'a aucun impact significatif sur la conduite d'eau et la route 138. M. Dion relate un bris à la conduite causé par un entrepreneur lors de travaux sur la route 138 voilà près de quatre ans. Il ajoute que le promoteur doit être à l'écoute pour se doter de solutions innovantes advenant un impact (procéder à une étude d'ingénierie au préalable, conserver des pièces en inventaire, etc.). M. Dion cite également l'exemple du quartier Ste-Famille, où un monitoring a été instauré pour s'assurer de la stabilité des maisons. M. Marc Gagné précise que des suivis sont déjà prévus sur les habitations et la conduite d'eau. Il ajoute que certains aspects seront intégrés au plan de mesures de prévention et d'urgence, présentement en élaboration.

Mme Prévost propose que le CCS recherche une façon de communiquer une information juste et à jour du projet, pour éviter que chacune des préoccupations adressées par le promoteur redevienne un enjeu. Après discussion, il est convenu qu'un sous-comité de communication étudie cet aspect. Mme Prévost se porte volontaire pour y participer.

M. Jean-Claude Vigneault demande si une rencontre est prévue avec les résidents du canton Arnaud. M. Lafontaine répond qu'il souhaite planifier des rencontres en janvier, avec un représentant d'Investissement Québec. M. Vigneault propose que les résidents aient la possibilité de s'entretenir en petits groupes avec le promoteur. Mme Paquet assure que ce commentaire sera pris en considération.

M. Gervais Gagné demande si une technique de colmatage est prévue pour prévenir la contamination souterraine du lac des Rapides. M. Marc Gagné répond que, puisque le lac des Rapides n'est pas dans le même bassin versant que les activités minières d'une part, et d'autre part les études hydrogéologiques démontrent qu'il n'y a aucune conductivité hydraulique souterraine entre la zone du projet de Mine Arnaud et le lac des Rapides. Aucun plan de colmatage n'est donc requis.

## **5. Fin de la rencontre**

Les discussions étant terminées, M. Tremblay clôt la rencontre.

**Fin de la rencontre : 10 h 45**

**Tableau de suivi**

<b>Activité</b>	<b>Responsable</b>
1. Prendre connaissance du texte de la Gazette du Canada	CCS
2. Émettre un communiqué de presse relatant l'information reçue lors de la rencontre	MALLETTE
3. Former un sous-comité communication	CCS / MALLETTE
4. Tenir une rencontre d'information avec les résidents du canton Arnaud	Mine Arnaud